

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

ANNEE 1965 - N° 83 /PR-MJL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 modifié par le Décret n°65-68/PC-SGG du 3 Mars 1965 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature Dahoméenne;

VU le Décret n°226/PC-MJL du 1er Juillet 1965 portant classement indiciaire des Magistrats;

VU le Décret n°59/PR-MJL du 11 Septembre 1965 portant nomination de Mr. FELIHO Florentin dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. FELIHO Florentin, précédemment Substitut Général du Procureur Général p.i. est nommé Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou.

ARTICLE 2.- Mr. FELIHO Florentin remplira provisoirement les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal de 1ère Instance de 2° classe de Porto-Novo.

ARTICLE 3.- Les soldes et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 301-09, article 1er du Budget National, Exercice 1965.

ARTICLE 4.- Mr. FELIHO Florentin prêtera, avant d'entrer en fonctions, le serment prévu par la loi.

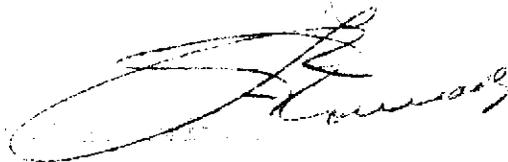
ARTICLE 5.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Par le Président de la
République

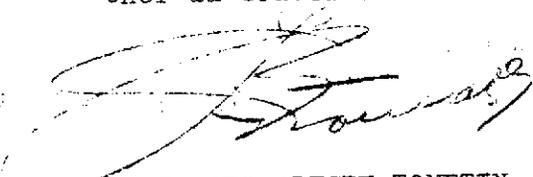
Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1965

P. Le Président de la République absent
LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement



J. AHOMADEGBE-TOMETIN -



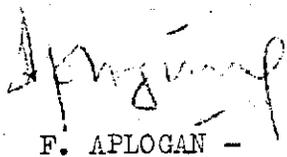
J. AHOMADEGBE-TOMETIN -

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques



A. ADANDE -



F. APLOGAN -

PLIATIONS :

	5
	15
L	5
nistères	9
G	4
	2
ésor	1
	2
A	2
oc. Rép.	1
téressé	1
O.R.D.	1